

## **DECISION N° 2021-249** **DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE**

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret n°2020-1275 du 19 octobre 2020 modifiant le décret n°73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement public foncier de Lorraine, notamment en tant qu'il substitue les mots Etablissement public foncier de Lorraine à Etablissement public foncier de Grand Est,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R\*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 du ministre de la cohésion des territoires, prolongeant le mandat de directeur général de l'établissement public foncier de Lorraine de M. Alain TOUBOL, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2018,

### **Article 1 :**

Donne délégation à Monsieur Anthony THIRION, Responsable des Cessions Foncières, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, rue Robert BLUM, une délégation spécifique à l'effet :

DE CEDER à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN, ayant son siège 11 rue du Président Poincaré à VERDUN,

Et moyennant le prix total de 385 149,21 € HT auquel s'ajoute 8 617,64 € de TVA sur marge à 20 % soit **393 766,85 € TTC** (TROIS CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE SIX EUROS ET QUATRE VINGT CINQ CENTIMES)

Payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Au compte

Les biens désignés ci-après :

Commune de VERDUN

SECTION	NUMERO	LIEUDIT	SURFACE
CI	0011	LE FOND DE LA VIERGE	62 a 01 ca
CI	0045	LE FOND DE LA VIERGE	04 a 67 ca
CI	0048	LE FOND DE LA VIERGE	12 a 90 ca
CI	0051	LE FOND DE LA VIERGE	82 ca
CI	0053	LE FOND DE LA VIERGE	03 a 14 ca
CI	0055	LE FOND DE LA VIERGE	1 ha 11 a 40 ca
CI	0057	LE FOND DE LA VIERGE	29 a 64 ca
CI	0059	LE FOND DE LA VIERGE	42 a 45 ca
CI	0137	LE FOND DE LA VIERGE	31 a 76 ca
<b>SURFACE TOTALE</b>			<b>2ha 98a 79ca</b>

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Grand Est.

Fait en un exemplaire,  
Pont à Mousson, le 7 décembre 2021

 Signature  
numérique de  
Alain TOUBOL  
Date : 2021.12.07  
19:08:54 +01'00'